



Date de convocation :

Le 13 novembre 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 34 (dont 13 en visioconférence*)

Votants : 37 (dont 3 procurations)

- Dont pour : 37
- Dont contre : 0
- Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme NADIAH SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2020.11.06/98

Modification du tableau des effectifs
– Novembre 2020

Rapporteur

M. Dominique BIRAS

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 03 DEC. 2020

- Publication ou notification,

le : 10 DEC. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6^{ème} séance

Séance du 20 novembre 2020

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 20 novembre à 10 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, les 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS et Harry DURIMEL, étant excusés.

Etaient présents : 33 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN* - M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Jacqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY*- Mme Marie-Solange LE BLANC*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO* Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Vice-présidente : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO à M. Chazy CIRANY
Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDENT

Autre conseillère communautaire : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Nombre de conseillers absents excusés : 10

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : M. Fred EUSTACHE- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

Nombre de conseiller absent non excusé : 1

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;
- VU la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique et notamment son article 20 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2019.10.03/155 du conseil communautaire du 7 novembre 2019 portant modification du tableau des effectifs des emplois permanents de CAP Excellence (Exercice 2019 - Octobre) ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable du comité technique réuni le jeudi 22 octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 - D'arrêter, à compter du 20 novembre 2020 à 294 postes, le tableau des effectifs de CAP Excellence, tous budgets confondus, se répartissant comme suit :

I/ Budget principal :**I.1. Budget principal : siège**

<i>Emplois</i>	<i>Postes au 07/11/2019</i>	<i>Postes proposés</i>
▪ Directeur Général	1	1
▪ Directeur Général Adjoint	8	6
▪ Directeur Général des Services techniques	1	1
▪ Administrateur territorial hors classe	3	2
▪ Collaborateur de Cabinet	3	3
▪ Ingénieur Général	1	1
▪ Ingénieur en Chef hors classe	1	1
▪ Ingénieur en Chef	2	2
▪ Ingénieur Principal	4	4
▪ Ingénieur territorial	11	11
▪ Attaché Hors classe	2	2
▪ Directeur territorial	4	2
▪ Attaché Principal	4	5
▪ Attaché territorial	23	23
▪ Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	3
▪ Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	2
▪ Rédacteur territorial	7	7
▪ Conseiller Principal des APS	1	0
▪ Conseiller territorial des APS	1	1
▪ Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal 1 ^{ère} classe	1	1
▪ Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	2	2
▪ Technicien territorial	4	2
▪ Assistant socio-éducatif 2 cl	1	0
▪ Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	3
▪ Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	17	19
▪ Adjoint administratif	48	46
▪ Agent de maîtrise	1	2
▪ Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	3	3
▪ Adjoint technique	15	15
▪ Adjoint d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
▪ Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
▪ Adjoint d'animation	0	1
TOTAL	177 postes	173 postes

I.2. Budget principal : politique de la ville

<i>Emplois</i>	<i>Postes au 07/11/2019</i>	<i>Postes proposés</i>
▪ Attaché territorial	7	7
▪ Rédacteur territorial	2	9
▪ Infirmier en soins généraux hors classe	0	1
▪ Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	0
▪ Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	0	1
▪ Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
▪ Adjoint administratif	3	2
TOTAL	14 postes	21 postes

I.3. Budget principal : bibliothèques

<i>Emplois</i>	<i>Postes au 07/11/2019</i>	<i>Postes proposés</i>
▪ Animateur territorial principal 2 cl	0	1
▪ Agent de Maîtrise	1	1
▪ Adjoint d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
▪ Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	1	0
▪ Adjoint du patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	2
▪ Adjoint du patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
▪ Adjoint du patrimoine	1	1
▪ Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	2
▪ Adjoint administratif	2	1
▪ Adjoint technique	3	3
TOTAL	13 postes	13 postes

I.4. Budget principal : base nautique

<i>Emplois</i>	<i>Postes au 07/11/2019</i>	<i>Postes proposés</i>
▪ Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives	3	3
▪ Opérateur APS	1	0
▪ Adjoint d'animation	0	1
TOTAL	4 postes	4 postes

II/ Budget annexe services urbains et cadre de vie (DGASC) :

<i>Emplois</i>	<i>Postes au 07/11/2019</i>	<i>Postes proposés</i>
▪ Ingénieur en Chef	1,5	1,5
▪ Ingénieur Principal	1	1
▪ Ingénieur territorial	3	3
▪ Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
▪ Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
▪ Technicien territorial	1	3
▪ Rédacteur territorial	1,5	1,5
▪ Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	2
▪ Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
▪ Adjoint administratif	5	5
▪ Agent de maîtrise principal	4	4
▪ Agent de maîtrise	14	14
▪ Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	3	3
▪ Adjoint technique	22	22
TOTAL	58 postes	63 postes

III/ Budget annexe centre culturel de Sonis

<i>Emplois</i>	<i>Postes au 07/11/2019</i>	<i>Postes proposés</i>
▪ Attaché Principal	1	1
▪ Attaché territorial	2	2
▪ Animateur principal 2 cl	1	1
▪ Animateur territorial	1	1
▪ Agent de Maîtrise	2	0
▪ Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	3
▪ Adjoint d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
▪ Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	2	2
▪ Adjoint technique	5	5
▪ Adjoint administratif	2	2
▪ Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	0	1
▪ Adjoint du patrimoine	1	1
TOTAL	21 postes	20 postes

TOTAL des postes créés au 20 novembre 2020 : 294 postes

Budget concerné	<i>Postes au 07/11/2019</i>	<i>Postes proposés</i>
Budget principal : siège	177 postes	173
Budget principal : Politique de la Ville	14 postes	21
Budget principal : Bibliothèques	13 postes	13
Budget principal : Base nautique	4 postes	4
Budget annexe : Environnement et Cadre de vie	58 postes	63
Budget annexe : Centre culturel de Sonis	21 postes	20
Total effectifs	287 postes	294 postes

Apprentis (Divers)

10 postes

10 postes

ARTICLE 2- De préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.


La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2020

Président

JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 03 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 DEC. 2020